WeatherXL (Signature) & WeatherXL Texturé (Signature Mat)

Garantie limitée de 40 ans sur le fini

Cette garantie s'applique aux Produits installés sur des bâtiments au Canada et aux États-Unis continentaux (sauf Hawaï).

Sous réserve des modalités, des conditions, des limites et des exclusions énoncées dans le présent document, Vicwest produits de bâtiments, une division de Vicwest Inc. (« VICWEST »), garantit par les présentes à l'acheteur des panneaux d'acier profilés au fini Signature et Signature Mat (Texturé) de WeatherXL (le « Produit »), ou dans le cas où l'acheteur est une entreprise de revente du produit, à l'utilisateur final ou au propriétaire de toute structure dans laquelle le produit est utilisé (ci-après collectivement appelés le « Client ») que le Produit sera exempt de tout défaut de fabrication causé au cours de la fabrication. VICWEST garantit également au Client que lorsque le Produit est utilisé au Canada ou dans la zone continentale des États-Unis dans des conditions normales, comme décrit ci-dessous, le Produit doit performer comme suit :

Dans les 40 ans suivant la date d'application de la peinture :

- Intégrité du film:
  Présente une fissuration, un écaillage ou un pelage (perte d'adhérence) dans une mesure qui est apparente sur une observation visuelle extérieure ordinaire. La fracturation infime, qui peut se produire lors de la fabrication correcte des pièces du bâtiment, n'est pas une condition de garantie couverte. La défaillance due à la corrosion du substrat n'est pas couverte.

Dans les 30 ans à compter de la date d'installation des panneaux :

- Farinage :
  Farinage supérieure à ASTM D-4214 méthode A numéro six (6) sur les panneaux installés horizontalement (toiture) et numéro huit (8) sur les panneaux installés verticalement (paroi latérale), lorsqu'ils sont correctement entretenus comme décrit dans la présente.

- Altération de la couleur :
  Changement de couleur plus de sept (7.0) unités Hunter delta-E installées horizontalement (toiture) et cinq (5.0) unités Hunter delta-E sur des panneaux installés verticalement (paroi latérale) selon la méthode ASTM D-2244. Le changement de couleur doit être mesuré sur une surface peinte exposée qui a été nettoyée des saletés et du farinage, et les valeurs correspondantes mesurées sur la surface peinte d'origine ou non exposée. Les changements de couleur peuvent ne pas être uniformes sur les surfaces qui ne sont pas

également exposées au soleil et aux éléments et Valspar ne garantit pas que les changements de couleur seront uniformes.

Le Client doit inspecter le Produit avant l'installation afin de limiter les dépenses liées à la réparation, la remise en état, la peinture ou le remplacement des Produits défectueux. La responsabilité de VICWEST en vertu de cette garantie limitée ne doit pas dépasser la responsabilité du client, le cas échéant, et est strictement limitée au coût direct de réparation, de remise en état, de repeindre ou de remplacer le produit défectueux au maximum du coût d'achat initial du produit.

Si une demande de garantie valide est approuvée, VICWEST, par l'intermédiaire de notre fournisseur(s) de peinture, paiera la main-d'œuvre et le matériel raisonnablement nécessaires pour repeindre, réparer ou remplacer, à notre discrétion, les panneaux métalliques montrant les conditions de garantie. Les avantages de la garantie ne doivent pas dépasser le prix d'achat initial des panneaux métalliques touchés (à l'exclusion des accessoires ou des accessoires) ou le recours prévu dans toute autre garantie fournie au propriétaire du bâtiment, celle qui est inférieure, même si notre garantie limitée échoue à son objectif essentiel. Cette garantie continuera de s'appliquer à tous les panneaux métalliques qui ont été repeints, réparés ou remplacés en raison d'une condition de garantie, mais seulement pour la partie non expirée de la période de garantie applicable à la pièce d'origine.

La responsabilité de la sélection des éléments de fixation durables appropriés pour la fixation du produit dans les applications de fixation exposées incombe uniquement au client. La période de garantie limitée ne sera pas prolongée par une réparation, une remise en état, une repeinte ou un remplacement du produit, mais la période de garantie restante restera en vigueur et sera applicable à la réparation, les zones remises en état, repeintes ou remplacées conformément aux modalités de la présente garantie limitée.

Cette Garantie limitée constitue le recours exclusif du Client pour tout défaut ou défaut du Produit. À L'EXCEPTION DE LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE, VICWEST N'OFFRE AUCUNE GARANTIE, DÉCLARATION OU CONDITION, EXPRESSE OU IMPLICITE, ORALE OU ÉCRITE, À L'ÉGARD DU PRODUIT, QUE CE SOIT EN VERTU DU DROIT COMMUN, DE LA LOI OU AUTREMENT, Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À TOUTE FIN GÉNÉRALE OU PARTICULIÈRE, QUI SONT EXPRESSÉMENT REFUSÉES PAR VICWEST DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI. La responsabilité de VICWEST découlant de la vente ou de la fourniture du Produit ou de son installation ou de son utilisation, qu'elle soit basée sur la garantie, contrat, acte délictuel ou autre et qu'il résulte ou non de la négligence ou de la négligence grave de VICWEST ne doit pas dépasser le prix d'achat alors en vigueur pour la partie du produit qui est réparée, remise en état, repeinte ou remplacée. En aucun cas VICWEST ne sera

responsable des dommages indirects, accessoires, consécutifs ou spéciaux subis par le Client ou toute autre personne dans le cadre de l'achat, de l'installation ou de l'utilisation du Produit.

Les réclamations en vertu de cette garantie limitée doivent être présentées à VICWEST par écrit pendant la période de garantie et dans les trente (30) jours suivant la prise de connaissance par le client de toute condition garantie. Le délai est important et le défaut de donner un avis dans le délai spécifié décharge VICWEST de toutes les obligations de garantie. Le client doit inclure dans toutes les réclamations de garantie une identification adéquate des matériaux impliqués dans la réclamation, y compris la facture originale, le document d'expédition original ou toute autre documentation suffisante raisonnablement requise par VICWEST. VICWEST, et tout agent, employé, représentant ou entrepreneur de VICWEST, doivent avoir une possibilité raisonnable d'effectuer une inspection sur place afin de déterminer la cause de la défaillance du produit, le cas échéant, et les mesures correctives à prendre, le cas échéant.

Cette Garantie limitée est étendue au Client seul, est incessible et ne peut être modifiée ou élargie dans son champ d'application par un représentant, vendeur, agent ou autre employé de VICWEST, le Client ou toute autre personne que ce soit. Le Client ne permettra à personne de prétendre ou d'insinuer que cette Garantie limitée s'étend à toute personne autre que le Client. Ces conditions sont des conditions importantes de cette Garantie limitée et toute violation par le client, ou ses agents ou représentants dégagera VICWEST de ses obligations en vertu des présentes. Cette Garantie limitée est régie et interprétée conformément aux lois de la province de l'Ontario et aux lois du Canada qui s'y appliquent et aux lois des États-Unis.

CONDITIONS NORMALES :

Cette Garantie limitée s'applique au Produit exposé à des conditions atmosphériques normales et exclut les atmosphères corrosives ou agressives telles que la contamination due à des fumées chimiques ou des embruns salés, l'eau stagnante, le contact ou l'exposition à des animaux ou des déchets d'animaux, ou des applications mal ventilées. Aucune garantie n'est fournie pour tout substrat soumis à des embruns ou installé sur une propriété située à 500 mètres ou moins d'un environnement d'eau salée.

AUTRES CONDITIONS ET RESTRICTIONS :

Les défauts, dommages ou défaillances dus à la corrosion des bords exposés/coupés sont spécifiquement exclus. La présente Garantie ne s'applique pas lorsque le défaut, les dommages ou la défaillance du Produit sont le résultat d'une mauvaise installation, de puits de lumière, d'une mauvaise application des pare-neige, d'une barrière de glace, de la neige, de la glace ou d'autres débris, force majeure, de terrorisme ou d'actes de guerre; les objets emportés par le vent ou qui tombent; les incendies, les explosions, le vandalisme, les inondations; tout acte négligent ou accidentel du Propriétaire, des occupants du ménage, des installateurs ou des réparateurs; l'emballage, l'entreposage, l'expédition, le transport, le traitement inadéquat, ou une installation qui

interdit le drainage approprié des eaux stagnantes ou qui entraîne la condensation; des dommages causés par la grêle ou des dommages causés par des conditions météorologiques inhabituelles; des conditions préexistantes; le tassement ou la défaillance de la structure, y compris, mais sans s'y limiter, ses chevrons, les fermes, les murs, le revêtement ou les cheminées; l'exposition à la moisissure ou à d'autres gaz, produits chimiques ou toxines nocifs; la négligence et les actes inappropriés, y compris, mais sans s'y limiter, les réparations, les modifications ou les ajouts; le contact ou l'exposition à d'autres types de métaux ou de bois traité contre l'humidité ou la pression; l'utilisation de systèmes de lavage à haute pression ou d'autres méthodes de nettoyage agressives; l'installation et/ou l'utilisation d'antennes, d'antennes paraboliques, de climatiseurs, d'auvents, de systèmes de couverture solaires ou à eau chaude ou d'autres articles sur le toit qui ne sont pas spécifiquement approuvés pour une utilisation par Vicwest; des différences de couleur mineures; l'accumulation de saleté ou de moisissure; un changement dans l'utilisation du bâtiment ou des modifications apportées au bâtiment après l'installation; l'utilisation de garnitures, de solins ou d'accessoires par d'autres fabricants; des systèmes de gouttières ou de descentes pluviales mal conçus ou mal installés; la corrosion au verso du Produit causée par une isolation ou une ventilation insuffisante (y compris les pare-vapeur) ou par d'autres conditions indépendantes de la volonté de Vicwest. Défauts ou dommages à la finition peinte du Produit après la livraison résultant d'une manipulation, d'un stockage ou d'une installation incorrecte, d'une altération ou d'une modification du Produit d'une manière non prévue à l'origine, le contact prolongé avec l'humidité ou avec des matières corrosives et/ou similaires n'est pas couvert par la présente garantie. Les dommages au Produit causés directement ou indirectement par le contact avec les fixations ou causés par des copeaux d'acier ou de minuscules particules de sciage qui entrent en contact avec le fini Produit ne sont pas couverts par la présente Garantie.

Vicwest Inc. se réserve le droit de modifier les garanties des produits sans préavis. Les spécifications des produits présentées dans ce document ne doivent pas être considérées comme disponibles dans toutes les régions. Les recommandations pour les utilisations décrites dans le présent document doivent être vérifiées pour s'assurer de leur pertinence et de leur conformité aux exigences réelles des codes du bâtiment locaux, des lois et règlements applicables.

vicwest-vic-43-weatherxl-garantie-fr-ca-2024-03-21